



Indemnisation suite à un vol dans un hôtel

Par **zhebulonn**, le **23/02/2010** à **11:59**

Bonjour,

Je ne sais pas très bien dans quelle catégorie poster ce message.

Voici mon histoire :

En aout 2007 (et depuis juin), je suis en déplacement professionnel dans la région parisienne et je suis dans un appart-hôtel (le même depuis juin) (il s'agit d'une chaîne hôtelière). La chambre ne peut être ouverte qu'avec une clef, si la clef est à l'intérieur de la chambre et qu'on part en claquant la porte, on ne peut plus l'ouvrir. La chambre est nettoyée tous les jours.

Le 15 aout, je pars en ballade dans Paris et laisse donc mes affaires à l'hôtel. Je suis partis vers 11h et la femme de chambre n'étant pas encore passée, je suis partis en claquant la porte (je n'ai pas donné de tour de clé).

Le soir je rentre et découvre qu'on m'a volé mon ordinateur portable ainsi que ma console portable (mon sac a été fouillé aussi, mais seul l'électronique était intéressant). La porte ne portait pas de trace d'effraction. Je suis tout de suite allé déposé plainte et ai donné le dossier à la gérante de l'hôtel qui m'a dit qu'elle le faisait suivre. Apparemment, le vol était couvert. Et depuis, je n'ai plus de nouvelle... J'ai beau écrire pour savoir où en est mon dossier, la personne qui en est responsable ne répond pas. Même en passant par la direction de l'hôtel qui demande au service concerné.

Du coup, je me demande si ils n'essayerent pas de faire trainer pour ne pas m'indemniser.

il faut savoir que dans cet hôtel, soit il y a du monde à l'accueil, soit la porte d'entrée est fermée. Hors, quand je suis parti, il n'y avait personne à l'accueil et la porte était ouverte.

Pensez vous que je peut vraiment prétendre à une indemnisation ? Je trouve étonnant de ne pas avoir de réponse. Si je n'ai droit à rien, c'est facile et rapide à dire.

Si j'ai droit à quelque chose, comment le faire valoir ?